

### Inscription

Toutes les inscriptions se font en ligne via www.bebloc.be/cours-collectifs-et-scolaires/

# Réservation prioritaire

Seuls les élèves inscrits à nos cours durant la période précédente bénéficient d'une réservation prioritaire sur la période suivante. Cette faveur est octroyée durant 2 semaines à partir de la date d'ouverture communiquée. Aucun recourt n'est possible passé ce délai.

# Validation d'inscription

Toute inscription sera définitivement prise en compte qu'après la réception du paiement.

# Désistement – Désinscription - Abandon

Il n'y a aucun remboursement du solde en cas de désistement, de désinscription ou d'abandon sans contre-indication médicale.

### **Annulation**

L'Ecole d'Escalade Namuroise de BeBloc se réserve le droit d'annuler un stage quand les conditions minimales de fonctionnement ne sont pas réunies. Cette décision sera prise au plus tard une semaine avant le début de l'activité. Dans ce cas, nous remboursons intégralement les sommes perçues.

### Réduction

Les élèves des cours collectifs niveau 2 et 3 bénéficient d'une réduction de 50% sur les abonnements annuels pris avant le 01/12/2021 et abonnements trimestriels. Ces abonnements concernent l'entrée libre à la salle d'escalade BeBloc et se prennent à l'accueil.

Les familles nombreuses bénéficient d'une réduction de 5% pour 2 enfants, 10% pour 3 enfants et plus. Vu le passage au système informatique récent, certaines fonctionnalités sont encore en cours de développement. Nous vous demandons, jusqu'à nouvel ordre, d'introduire vos demandes de réduction par mail à info@bebloc.be en précisant les noms et prénoms de vos enfants, ainsi que le numéro de compte sur leguel vous reverser la réduction.

# Difficulté de paiement

Nous pouvons entendre vos difficultés de paiement. Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à prendre directement contact, par e-mail, avec les responsables (Julie et Raphaël : <a href="mailto:info@bebloc.be">info@bebloc.be</a>) ou par téléphone avec Julie (0472/50.50.38.52) afin de convenir d'autres modalités de paiement.

### Horaire

Les élèves sont couverts par l'assurance durant l'horaire de cours uniquement et précisément. Avant et après l'horaire de son cours, nous vous demandons de garder votre enfant près de vous dans l'espace cafétéria, il ne peut pas grimper sur les structures et n'est pas couvert.

Nous attirons votre attention sur le fait que les cours s'enchaînent sans pause pour les moniteurs. **Nous vous demandons donc d'être présent 5 minutes avant la fin du cours de votre enfant afin de vous assurer qu'il ne quitte pas seul notre infrastructure**.

## Absence justifiée par un certificat médical

Toute absence de plus de 3 semaines, justifiée par un certificat médical, sera prise en considération pour l'octroi d'une réduction sur le prix du cycle suivant ou pour un remboursement partiel des sommes engagées. Ceux-ci sont calculés au prorata des 2/3 des séances, ou journées de stages manquées.

# Absence non justifiée par un certificat médical

Toute absence à un cours collectif est récupérable en entrée gratuite librement durant le trimestre concerné. Dans ce cas, l'enfant doit être accompagné et surveillé par une personne responsable qui en a



la totale responsabilité. L'enfant n'est pas couvert par notre assurance en cas d'entrée libre, mais par son assurance familiale.

#### **Photos**

Vos enfants peuvent être pris en photos dans le cadre de nos activités. Celles-ci pourraient être utilisées pour enrichir notre site web ou autres vecteurs de communication. En vous inscrivant à nos activités, vous marquez implicitement votre accord. Si tel n'était pas le cas, nous vous prions de nous en informer au plus vite par e-mail à info@bebloc.be.

### Communication

Nous communiquons exclusivement par email. Si vous en changez, faites-le nous savoir. Ou si vous n'avez pas l'habitude de regarder vos emails, pensez à vous tenir informé à l'accueil de BeBloc.

### Assurance

Une assurance individuelle « accident corporel » est comprise dans le prix de votre inscription. Celle-ci, comme toute assurance, possède ses règles, ses limites. Et notamment, sa franchise de 60 € (frais en supplément du remboursement mutuelle). La couverture en frais médicaux (toujours hors remboursement mutuelle) est de maximum 700 €. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre contrat à la salle, ou mieux, contacter notre courtier :

BAS Assurance: Drève des Deux Moutiers, 7 -1160 Bruxelles (Auderghem) - 02/762.27.57.

# Modification des conditions générales

Ces conditions générales, comme toute information publiée sur notre site internet, sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis de notre part.